

ARRÊTÉ N° 19-046

PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LA CERTIFICATION DE COMPETENCES LINGUISTIQUES

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 21 mars 2016 portant élection de Monsieur François GERMINET en tant que président de l'Université

Vu les statuts du Centre Inter composantes d'Enseignements des Langues (CIEL), tels que modifiés par délibération du conseil d'administration du 29 juin 2010

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

ARRÊTE

Article 1 : Composition du jury

Le jury de validation du certificat de compétences linguistiques de niveau B2 pour l'année universitaire 2018-2019 est composée comme suit :

Président du jury : Monsieur Julien ZARIFIAN, Maître de conférences en LEI

Membres du jury :

Madame Claire CARLES-HUGUET, professeur agrégé d'anglais

Madame Charlotte SIMUNEK, professeur agrégé d'anglais

Article 2 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2018-2019.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'Université de Cergy-Pontoise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté sera transmis au Rectorat de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Cergy, le 30 juillet 2019

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 30 juillet 2019

Publié le : 31 juillet 2019